Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 20 Châabane 1446
19 Février 2025

N° 21

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **367**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **367**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **370**
Homologation de résolutions **371**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **371**
Avis aux créanciers..... **374**
Convocations
Sociétés anonymes **375**
Sociétés à responsabilité limitée **376**
Divers
Avis au public..... **376**
Rectificatifs **376**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Décision d'augmentation de capital

SOCIETE GOBAYZI SA

Au capital de 60 000 dinars

Siège social : Rue Victor Hugo, Immeuble Mahjoub Appt N-1, Sousse Ville, 4000, Sousse

I.U : 1696566H

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28/01/2025 enregistré au bureau de l'enregistrement des actes de sociétés de Sousse le 4/02/2025 sous le n°25700454 Quittance n°M000526, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation des états financiers intermédiaires arrêtés en date du 30/6/2024.

- Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation de capital avec suppression de DPS.

- Décision de l'augmentation du capital social de la Société GOPAYZI par émission de nouvelles actions avec suppression de DPS, agrément de nouveaux actionnaires et agrément de l'opération de cession des actions.

- Pouvoir au Conseil d'Administration pour la réalisation de l'augmentation du capital et l'accomplissement des actes subséquents y afférents.

- Pouvoir au Conseil d'Administration pour la réalisation de l'augmentation du capital et l'accomplissement des actes subséquents y afférents.

- Mise à jour et mise en conformité juridique des statuts.

- Nomination des nouveaux administrateurs.

- Délégation de pouvoirs pour les formalités

Un exemplaire du document ci-après énuméré a été déposé au registre national des entreprises en date du 5/02/2025 sous le n°202512764.

1- Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28/01/2025 enregistré au bureau de l'enregistrement des actes de sociétés de Sousse le 4/02/2025 sous le n°25700454 Quittance n°M000526.

2025S00194SANB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un contrat de donation rédigé par le notaire Maître Kamel Ajala daté du 26 décembre 2024 enregistré à la recette des finances Boulbaba El Mrabet le 30/12/2024 reçu n°M088888. Monsieur Mustapha Ben Ali Ben Mohammed Errabaa a donné à Madame Faeza Bent Mustapha Ben Ali Errabaa l'ensemble du fonds de commerce nommé «HAMDI PLAST» sis à l'avenue Elsadok Lasoued Jara Gabès identifiant unique à la rue n°0314619Z.

Les oppositions doivent être remises dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cette annonce au JORT à l'adresse du fonds de commerce sis à l'avenue Elsadok Lasoued Jara Gabès.

Cette annonce a été publiée dans deux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 11/01/2025.

2025R00360FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente du fonds de commerce signé le 3/02/2025 enregistré à la recette des finances Av. de France Nabeul le 4/02/2025, quittance n°M009640, Enregistrement n°25200583, Madame Saida Khedher demeurante à dar Chabane Elfehri Nabeul, a vendu la totalité de fonds de commerce exploité à la vente "Pizza, Crêpe, Sandwich" et tout commerce, sis à l'Av. 02 Mars, Nabeul à Mr. Mohamed Amine El Chamar demeurant à la Rue ennakch, dar Chabane Elfehri Nabeul.

Les éventuelles oppositions seront adressées au domicile de fonds de commerce, dans un délai de 20 jours à dater de l'insertion du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne, l'extrait de ce contrat a été publié au journal "Essahafa" le 8/02/2025.

2025R00361FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 7/02/2025 enregistré à la recette des finances de Bizerte daté du 7/02/2025, n° de quittance M009745 N° d'enregistrement 25200513, Mme Chahrazed Annabi, a renoncé à son Fils Mr Mohamed Annabi, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné Boulangerie, dans le local Rue de l'Ecole, Cité Enassim, Kodia Raouebi Bizerte au registre national des entreprises sous le n°0359971G.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 15/02/2025.

2025R00362FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 7/8/2024, enregistré à la recette des finances de Bouargoub le 3/01/2025 sous le n° 25200012, quittance n°M000468, dont un extrait a été publié au journal Essahafa le 13/02/2025, Madame Amel Achouri, demeurant Massioutet Ennaguez Elaala Kairouan, a vendu à Madame Chrifa Bousmina, demeurant Elmachrouha Bouargoub, la totalité du fonds de commerce destiné à la restauration sis à l'avenue de révolution Bouargoub Nabeul.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à son domicile élu sis à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2025R00365FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant contrat de donation daté le 13/01/2025 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 15/01/2025 Quittance n°M007114, Mr Firas Ben Slah Eddine Ben Mohamed Bouanan donne à sa mère Sonia bent Aid Ichi, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné boulangerie et pâtisserie sis à Kabaria rue 10117 Tunis.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achorouk et le Quotidien le 14/02/2025.

2025R00367FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 14/01/2025 enregistré à la recette des finances de Mégrine en date du 14/01/2025 sous le n°25200332, La Société MAKTABA EXPRESSE en son représentant légal a vendu à la société MILLE et UNE NUIT le fonds de commerce à usage de la vente des outilles bureautiques, scolaires et informatiques sis au 30 avenue de la République Mégrine.

Les oppositions seront reçues Par l'acquéreur en son représentant légal Monsieur Faycal Abbessi à la zone industrielle Bir Kassaa el yassminette 1 N107 Ben Arous et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Un avis a été publié dans le journal Achourouk le 22/01/2025.

2025R00368FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 15/01/2025 enregistré à la recette des finances d'el Yassminette Ben Arous en date du 15/01/2025 sous le n°25200222, La société MAKTABA EXPRESSE en son représentant légal a vendu à La Société MILLE et UNE NUIT le fonds de commerce à usage de la vente des outilles bureautiques, scolaires et informatiques sis à la zone industrielle Bir Kassaa el Yassminette Ben Arous.

Les oppositions seront reçues par l'acquéreur en son représentant légal Monsieur Faycal Abbessi à la zone industrielle Bir Kassaa el Yassminette 1 N107 Ben Arous et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Un avis a été publié dans le journal Achourouk le 22/01/2025.

2025R00369FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP daté du 4/02/2025 enregistré à la recette des Finances cité Erriadh Sousse le 10/02/2025 sous le n°25200508, Quittance n°M011080, Hala Yousfi. RNE n°722023/Y, demeurant à Chat Mariem immeuble la douce, a vendu le fonds de commerce exploité dans deux Magasins, sis à l'Avenue Ennakhil et Rue Ali Riahi immeuble Gasmi 4051 Khezama Est Sousse, à Mohamed Al Chahed, CIN n°07037573, demeurant 15 rue Moscou Montfleuri Tunis.

Les oppositions seront reçues, dans un délai de 20 jours auprès de Maître Imad Eddine Chebaane, M.F 373 343 S/A/P/000, 11 Rue Mikhaiel Naimy - Hammam Sousse.

Cet avis est publié au journal "le Quotidien" en date du 15/2/2025.

2025S00190FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite un acte de cession daté le 4/12/2024 et enregistré à Sousse le 24/01/2025 Quittance n°007955M série n°25200168. LA STE PRAOUN DE COMMERCE a cédé à Mme Douha El Kafi et Anissa Nejmi le fonds de commerce connu au nom - *PARAOUN DE COMMERCE*- son Mat Fiscal H 1711784 et titulaire de registre de commerce n°B9186122021 dans le siège social est sis à l'Avenue Graule Immeuble Graule ; exploité à vendre les Produits Pharmacies en Détails et Produits Parapharmacies.

Les oppositions seront reçues chez Maître Fatima Zohra Moufarreh Avocate à la cour de cassation à Sousse.

Une annonce sera publiée le 15/02/2025 au journal Achourouk.

2025S00192FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 14/01/2025 enregistré à la recette des finances Diar El Wafa Sfax le 7 février 2025 quittance n°M015384 enregistrement n°25200747 établi par maître Adhar Jawhar, avocat à la cour de cassation ayant ses études à Sfax, Mme Marwa bent Mohamed Ben Youssef Marweni demeurant à Khmouda, Foussena, Kasserine, a vendu à monsieur Ibrahim Ben Ahmed Ben Mohamed Essaleh Marweni demeurant à la route de Gabès Km9 cité Thyna Jdida N°596 Sfax, la totalité du fonds de commerce exploitable en vente de fruits secs sis à l'avenue 14 Janvier, rue Ahmed Miled Sfax avec tous ses éléments matériels et immatériels tels que le droit au renouvellement du bail, la clientèle, l'achalandage, le nom commercial, la réputation commerciale. Cette vente a été publiée au journal DAR ANWAR le 14/02/2025 page 13

Les oppositions se feront entre les mains de l'acquéreur dans le délai de 20 jours à partir de la parution de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2025X00242FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Abou Elkacem Chebbi Sfax le 28/01/2025 sous le n°25200539 quittance n°M010864, Mr. Mosatfa Kacem CIN 11023429 a vendu à la société Balkis Fashion, société à responsabilité limitée en cours de constitution, son matricule fiscal

1903286K, en la personne de son représentant légal Mme Hédia Ben Taheur CIN 07456045, tout le fonds de commerce exploité pour vente de produits alimentaires situé à la boutique n°10 immeuble Phenicia route Gremda km 0.5 Sfax.

Les oppositions se feront entre les mains de Maître Chawki Abdennadher, avocat à son cabinet sis à rue Victor Hugo Imm. Borji 2ème étage, dans les 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal Alchourouk le 11/02/2025.

2025X00243FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé en date du 4 et 12 février 2025 et enregistré à la recette des finances à Charguia Tunis, en date du 13 février 2025, sous le numéro d'enregistrement 25201752, quittance n°M025375, la Société AMARANTE PARFUM, société à responsabilité limitée, de droit tunisien, au capital de 540.000 Dinars, immatriculée auprès du Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique 0745104 X, titulaire du matricule fiscal n°0745104X/A/M/000, ayant son siège social sis à la Zone Industrielle Sidi Daoud, 2046 Tunis, a vendu la totalité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, consistant en l'usine sise à la Zone Industrielle de Sidi Daoud, Tunis, Tunisie, immatriculé au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique 0745104 X, au profit de la Société LABORATOIRES PROTIS, société à responsabilité limitée, de droit tunisien, au capital de 185.500 Dinars, immatriculée auprès du Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique 1343630 N, titulaire du matricule fiscal n°1343630 N/A/M/000, ayant son siège social sis au 25, rue 8606, Zone Industrielle Charguia 1, 2035 Tunis.

Les éventuelles oppositions peuvent être formées dans un délai de vingt (20) jours à partir de la publication du présent extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne à l'adresse suivante : Chez Maître Mohamed Ali Masmoudi, Avocat près la cour de cassation, dont le cabinet est sis au 10, avenue Louis Braille, 2ème étage, 1002 Tunis, Tunisie.

Le présent extrait a été publié au journal Echourouk paru en date du 15 février 2025.

2025400451FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P. rédigé par Maître Ayoub Fares Ghalloussi le 23/01/2025 enregistré à la recette des finances Nabeul le 4/02/2025 quittance n°M014742 enregistrement n°25200712

Mr. Fethi ben Fethi Rafrafi a vendu à Mme. Imtinéne bent Mustapha Akil épouse Tekiki la totalité du fonds de commerce destiné pour un café catégorie 1 sis au 146 avenue Al Jadida Mghrébia Nabeul.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse de l'acheteur sis à la rue Al Kasstal Nabeul dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 15 février 2025.

2025400456FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p en date du 6/2/2025 signature légalisée le 10/2/2025 et enregistré à la recette des finances de Testour le 10/2/2025 quittance n°M003613 enregistrement n°25200252, Mr Hendili Khaled demeurant Av Habib Bourguiba Testour Béja a vendu à Mr Guarouachi Bilel demeurant Rue Basatin Testour Béja, l'ensemble du fonds de commerce représentant : café catégorie «1», sis à l'Av Habib Bourguiba Testour, connu sous le nom «Ettaathoudia», d'une superficie approximative de 320m².

Les oppositions sont recevables chez l'acheteur à son adresse Rue Basatin, Testour Béja. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 14/2/2025.

2025400457FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 19 et 20 décembre 2024 enregistré à la recette des finances Bargo Seliana le 27/12/2024 (N° d'enregistrement 24201066 Quittance n°M010960). Mme Ghanja Jebeli. titulaire de la CIN n°04435610 a vendu à Mr Mehrez Mensi titulaire de la CIN n°04534248, tout le fonds de commerce avec ses composantes corporelles et incorporelles à usage de Boulangerie, (RNE n°0977231R) sis à la rue 13 Novembre BARGO SELIANA. Cette vente a été publiée aux journaux «Essabeh et Le Temps» le 9/02/2025.

Toute opposition sur le montant du prix de la vente devra se produire au domicile du mandataire de la venderesse Mr Mhamed Mensi sis à l'immeuble 7 appt 22 étage 5 Bardo centre le Bardo Tunis et ce dans les vingt jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT.

2025400458FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un contrat signé le 28/11/2023 et enregistré à la recette des finances Sidi Hssine le 22/12/2023, quittance n°M115161, enregistrement N°23204832, Mr. Mokhtar ben Mabrouk ben Faraj Faraj a vendu à la société Mansri Pag, M.F. 1677531P, la totalité du fonds de commerce destiné pour la vente en gros des produits alimentaires sis actuellement rue 4667, N°48, Al Zahrouni, Tunis.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse de l'acheteur sis à rue Al Kasstal Nabeul dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 15 février 2025

2025400463FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte écrit signé le 18 janvier 2025 et enregistré à la recette des finances d'Hammam-Lif, le 17 janvier 2025 sous le numéro 25200121 numéro M004703, Monsieur Ziad Bakir, demeurant à Hammam-Lif, Municipalité de Ben Arous, a cédé à Monsieur Mohamed Malik El Welani, demeurant à Hammam Chott, Municipalité de Ben Arous, l'ensemble du fonds de commerce avec ses éléments

physiques et moraux situé à la rue méditerranéenne numéro 54 Hammam-Lif, inscrit au registre national des entreprises sous le numéro H1068806, qui a été publié dans le journal quotidien Al Chorouk le 22 janvier 2025 sous le numéro 134/ IP125.

Les oppositions sont dans les délais légaux dans les vingt jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne au cabinet de Maître Mohamed Ikbal Ayadi, avocat dont le bureau est situé à l'Avenue Habib Bourguiba Zahraa.

2025400465FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé en date du 31 Janvier 2025 enregistré à la recette des Finances El Mourouj le 4 Février 2025 reçu n°M011091 enregistrement n°25300591 Monsieur Mondher Samir Belkhiria a loué à Madame Alia Zidi. La totalité du fonds de commerce y compris tous ses éléments corporels et incorporels immatriculé au registre national des entreprises sous le n°177567M exploité dans le local commercial situé au n°27 Avenue des Martyrs Mourouj 3 pour une durée de 11 mois commençant le 01/02/2025 et se terminant 31/2/2025.

2025R00364FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé en date du 27 Janvier 2025 enregistré à la recette des Finances Midoun Jerba le 27/01/2025 Quittance (N°M011700) enregistrement (N°25300517) la Société Salim Entreprise S.A.RL, MF : 1503977 F/P/M/000 son Gérant Monsieur Mohamed Ben Mohamed Salah Dhibi (C.I.N n°09951207) a loué la totalité du fonds de commerce gérance libre à Société Mehrab Leleammar S.A.R.L, MF : 1900377/Z son gérant Madame Marwa Bent Mohamed Ben Ali Moussa (C.I.N n°09142096) situé aux deux locaux (0 1) et (0 2) dans le Numéro à l'est d'Al- Muftah est en deux Portes avec premier étage sis Hadher Bach Midoun Jerba avec ses éléments corporels et incorporels.

Pour une durée de location de dix ans (10) commençant le 01/02/2024 Jusqu'au 31/01/2035 Renouvelable avec un loyer mensuel Mille dinars (1000.000 DNT) par mois.

Cette annonce a été publiée aux journaux Alchourouk et le Quotidien datés le 14/02/2025.

2025R00372FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte soussigné privé établit par l'avocat "Maître Ammar Fatnassi" en date du 11 février 2025 enregistré à la recette des finances à Kairouan le 11 février 2025 par quittance n°M017353 et enregistrement n°25300742. Mr Mohamed Taher El Khadraoui met en location à Mr Jamel Chouchani le fonds de commerce et ses composantes physiques et normales exploité au commerce de bijoux rue 7 novembre Kairouan.

Les objections sont acceptées à l'adresse ci-dessus comptant 20 jours de la parution de l'annonce au JORT.

Cette annonce est publiée aux Journaux : Echourouk et le Quotidien en date du 16/2/2025.

2025S00195FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Selon le contrat signé le 14/01/2025 et enregistré à la recette des finances La Goulette le 10/02/2025, quittance n°M018423, enregistrement n°25301232, Mme. Rmila Khomsi a loué à la société Level up business sa bénéficiaire Mme Malika Chérif le fonds de commerce destiné pour l'Achat et la vente de produits fait à la main sis au complexe Al Khalil, Avenue Habib, Bourguiba Kram, n°201.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 15 février 2025.

2025400461FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Selon le contrat signé le 14/01/2025 et enregistré à la recette des finances La Goulette le 6/01/2025, quittance n°M018427, enregistrement n°25301233, Mr. Jamelleddine ben Amar Hindaoui a loué à la société Level up business sa bénéficiaire Mme Malika Chérif le fonds de commerce destiné exploité pour un atelier d'artisan sis au complexe Al Khalil, Avenue Habib, Bourguiba Kram, n°201.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 15 février 2025.

2025400462FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un G.D.A

Dénomination : Groupement de développement agricole Ghraissia - Rwaissia - Ouled Slema

Objet : Alimentation de la zone d'intervention en eau potable

Zone d'intervention : Ghraissia - Rwaissia - Ouled Slema - Awled Med Khlifa

Siège social : Rwaissia

Décision de constitution : récépissé de déclaration du G.D.A délivrée par Mr le délégué de Jedliene en date du 4/3/2016.

P.C.A : Smii Rachid Ben Abess.

2025R00385APSF1

Constitution d'une association

Dénomination de l'association : "Association Tunisienne de la Qualité en domaine de Santé".

Objet de l'association : Association scientifique.

Objectifs de l'association :

- Diffusion et ancrage de la culture de la qualité totale dans les structures de santé.

- Encouragement de la recherche scientifique dans le domaine de la qualité des services de soins dans le secteur public et privé.

- Coopération nationale et internationale avec les associations ayant des objectifs similaires.

Siège : Avenue "Léopold Senghor", Immeuble Salma 4, Bloc B, N°13, Sousse 4000.

Membres de l'association :

- Président : Mansour Lahiou

- Secrétaire général : Dr Jaballah Sakhri

- Trésorière : Mouna Zaghdene

Membres :

- Dr Abdelmajid Mselmi

- Karima Ftiss.

2025S00196APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Vie des Urbanistes Tunisie

Objet : Promotion de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Objectifs :

1. Contribuer à la sensibilisation et à la diffusion du concept de développement durable et à l'application de ses principes fondamentaux.

2. Œuvrer pour l'implication des jeunes et des femmes dans le développement territorial et urbain de la région à travers l'application des principes du développement durable.

3. Contribuer à la préservation de la beauté et de la propreté de la région.

4. Travailler à la mise en réseau de toutes les parties concernées par le développement durable.

Adresse : 3, Rue Miami, El Mourouj 4, Ben Arous

Fondateurs :

- Manel Abdelwahed : Présidente

- Meriem Rekik : Secrétaire générale

- Nader Jridi : Trésorier.

2025400452APSF1

Homologation de résolutions

«Résidence Aziz»

Rue Juba 1 jardins de Carthage

Suivant le procès-verbal de l'assemblée élective de syndicat des copropriétaire de 20 septembre 2024 enregistré à la recette des finances la Goulette sous le Numéro 24708817, quittance n°M121372 du 22/10/2024. Le syndicat de Copropriétaire de la Résidence Aziz sise aux jardins de Carthage a nommé Mr Ahmed Mokaddem Président de syndic au lieu de Mr Anis Daoued

Président de Syndic : Mr Ahmed Mokaddem

Trésorière : Mme Ines Fessi

Membres : Mr Ammar Souyah, Mr Mondher Bouden et Mr Tayeb Lassoued.

2025R00371APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Partie poursuivante : société Dar Elfallah ; demeurant à Sbeïtla - Kasserine.

Partie poursuivie : Hedi ben Moncef Billili ; demeurant à Elgonna Sbeïtla-Kasserine.

Avocat poursuivant : Maître Ghorbali Hassen, sis à l'avenue Salloum Sbeitla.

Désignation des immeubles à vendre : Il s'agit de la totalité d'un terrain agricole d'une superficie de 72767 m², sis à Elgonna Sbeïtla - Kasserine objet du titre foncier 9754 kasserine.

Mise à prix : le prix total de l'immeuble mis aux enchères publiques est de 198855DT outre les frais de poursuite et de l'expertise.

Date et lieu de la vente aux enchères : elle aura lieu devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Kasserine le 24/3/2025.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et de plus ample s'adresser au bureau de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Remarque : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable. Les étrangers doivent être menis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2025R00366VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : Jawhar Rekik, demeurant à Manzel Hached Mahdia, élisant son domicile à son étude Maître Hatem Doura, sis à la route de Tunis Khézema Ouest 4071 immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage.

Partie saisie : Mohamed el Akhdar Brahmi, demeurant à sukdal délégation de souk jdid, sidi Bouzid.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest 4071 immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation de l'immeuble saisi : Des parts indivises de 60 m², de la superficie globale de 9546 m² sis à zaouiet Sousse, objet du titre foncier n°80590 Sousse dénommé «essadda».

Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de soixante huit mille huit cent dinars (68.800,000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu jeudi le 13/3/2025 à partir de 9 heures à la

chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 1.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 9 h à 17 h. Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse 1 pour prendre connaissance du cahier des charges.

2025S00193VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : BH BANK en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à l'avenue Mohamed V Tunis.

Partie saisie :

1) Bakhta Bent Ahmed Haraketi, demeurante à 11 Impasse Avenue Habib Bourguiba Hergla.

2) Fouzia Bent Said Abbassi, demeurante à 11 Impasse Avenue Habib Bourguiba Hergla.

3) Romdhan Ben Said Abbassi, demeurant à 11 Impasse Avenue Habib Bourguiba Hergla.

4) Ezzeddine Ben Said Abbassi, demeurant à 11 Impasse Avenue Habib Bourguiba Hergla.

5) Abdelhak Ben Said Abbassi, demeurant à 11 Impasse Avenue Habib Bourguiba Hergla.

6) Imed Ben Said Abbassi, demeurant à 11 Impasse Avenue Habib Bourguiba Hergla.

7) Hassen Ben Said Abbassi, demeurant à 11 Impasse Avenue Habib Bourguiba Hergla.

8) Ali Ben Said Abbassi, demeurant à 11 Impasse Avenue Habib Bourguiba Hergla.

9) Najeh Ben Said Abbassi, demeurant à 11 Impasse Avenue Habib Bourguiba Hergla.

10) Khemais Ben Said Abbassi, demeurant à 11 Impasse Avenue Habib Bourguiba Hergla.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°5046 Sousse d'une superficie de 6681 m² dénommé «ELCHABANIA» et sis à Hergla.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 1 529 142 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 10/3/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

- Conditions de visite de l'immeuble : Chaque jour de 9 H à 17 H.

2025S00197VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Nassima Kallel

Avocat

Rue Abou Kacem Echebbi immeuble Carthago B n°A12 Sfax 3000

Poursuivant : Zouhour Guiaa demeurant à la route El Ain Immeuble Ridha, premier étage appartement n°1 Sfax.

Partie saisie : Mohamed Bilel El Allouche titulaire de la Carte d'identité n°08818276 demeurant à la route El Ain km 4 rue Sidi El Khafi Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Nassima Kallel, Avocat, Rue Abou Kacem Echebbi immeuble Carthago, B n° A12- Sfax 3000. M.F 000 P A 630188 K.

Immeuble saisi : La totalité du terrain sis à route El Ain impasse Club d'équitation Sfax, dont la superficie est 1185 m², limité au sud par Bouzid, à l'est Jamel Ktari, au nord une entrée, et à l'ouest Ben Ameur, clôturé aux quatre côtés, contenant une villa en deux étages, les travaux ne sont pas achevés, l'escalier du premier étage à l'extérieur. Au coin sud-est il existe un studio, et au coin sud-ouest il y a un puit.

Mise à prix : Cent soixante cinq mille cent vingt quatre dinars deux cent cinquante Millimes (165.124d, 250) Frais en sus.

Date et lieu de la vente : Mercredi dix-neuf mars deux mille vingt cinq (19/3/2025) à neuf heures à la chambre des criées du Tribunal de Première Instance de Sfax2 Rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite des lieux : est possible aux heures de travail Administratif.

2025X00239VEPA1

Vente d'un immeuble

Maître Djemal Abdessalem

Avocat à la cour de cassation

Complexe Sfax 2000 Bur n°19 Sfax

Tél : 98 831 850

Le saisissant : Maraoui Lotfi, CIN n°05254269, Route de Sidi Mansour km 12 n°65 Sfax.

Le saisi : Ben Elmabrouk Jarboui, CIN n°0537858, Route de Tunis km 7,5 Rue Cherif Driss Sfax, Domicile Elu Maître Damak Soumaya Avocat à la cour d'Appel Imm Intilaka 2ème étage n°4 Sfax.

L'immeuble saisi : Tout le terrain agricole contenant 45 pieds d'olive, sis à la Khecherma Dakhan Est Sfax.

Ses frontières : Du Sud Hameda, de l'Est Ellefi Abdallah, du Nord Ellefi Khira, Ellefi Mohamed et Ellefi Abdessalem, et de l'Ouest Piste Agricole.

Ses mesures : Du coin Sud Est vers l'Ouest 154,00 m, vers le Nord 76,50 m, vers le sud 21 m, vers l'Est 67,00 m. vers le nord 118 m, vers l'Ouest 115 m, vers le nord 19 m, vers l'ouest 37 m, vers le Sud 46,00 m, vers l'est 19.50 m, vers le sud 21 m, vers l'ouest 90 m, vers le sud 57 m.

Surface : 24900 m².

La mise à prix : Vingt cinq mille huit cents Dinars (25.800.D000) après réduction de la mise à prix 40 % majoré 5.333.D233 millimes frais des premières procédures.

La date et l'heure de l'adjudication : La vente aura lieu au tribunal de première instance de Sfax. Chambre des ventes immobilières le lundi dix sept mars deux mille vingt cinq (17/3/2025) à huit heures et demi du matin et après.

Remarque : La visite de l'immeuble saisi est possible tous les jours suivant les heures de travail administratif; pour plus d'informations veuillez contacter l'avocat poursuivant précité ou le greffe du tribunal de première instance pendant les heures indiquées.

2025X00240VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivants : Nader Smaoui, domicilié au bureau de son avocat maître Koubâa Amine, situé avenue Patrice Lumumba. Immeuble Omrane Bloc «A» 1er étage Sfax.

Poursuivi : Fakher Chakroun, domicilié au 21 bis rue de l'environnement, Gremda Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Koubâa Amine, Avocat à la cour de cassation, Rue Patrice Lumumba immeuble Omrane Bloc « A » 1er étage Sfax.

Immeuble à vendre : L'intégralité de la propriété inscrite au registre foncier sous le n° 3668 Sfax, dénommée «EL HANA XVII», situé sur la route Gremda Km 4 Sfax, et plus précisément au niveau d'une voie d'accès impasse issue du côté ouest de la route Bouzayéne. Le bien se trouve dans une zone à vocation résidentielle, délimité au sud par les héritiers d'Ali Charfi, à l'Est par la parcelle 9 à l'ouest par la parcelle 7 et au nord par une entrée impasse.

Terrain : superficie totale de 958 m2, avec deux portails à double battant et une petite porte clôturé par des murs enduits et peints.

Villa : superficie couverte de 295 m2, sol en marbre, murs enduits et peints, plafond en béton armé (3,30 m) orné de gypserie et éclairage élégant. Comprend : un hall central avec placard mural, un salon doté d'une porte-fenêtre ouvrant sud-ouest et de 3 fenêtres orientées sud-est, une salle de séjour avec fenêtre (sud et sud-est), un couloir, une suite parentale comprenant (un couloir avec armoire murale et une fenêtre ouest, une salle de bain complète, une chambre à coucher avec baie vitrée sud), une salle d'eau avec sol en pertar et murs revêtus de céramique, une cuisine équipée (plan de travail en marbre, accès au débarras). Débarras : Sa surface couverte est de 54 m2 construite dans le coin sud-ouest du bâtiment avec une porte sur un rail ouvrant à l'ouest et un autre au sud qui s'ouvre sur le reste du terrain, son sol en carrelage, ses murs sont calcinés et peints, plafond en béton armé à 2,65 m de hauteur. Espace aménagé avec un coin cuisine et une toilette avec un sol en pertar et ses murs sont recouverts de céramique.

Entrepôt : Sa surface couverte est de 22 m2 construite dans le coin sud-ouest, son sol est en carrelage, ses murs son calcinés et peints, son plafond est en béton armé à une hauteur de 2,50 m.

Architecture raffinée, façade en pierre polie et tuiles, matériaux haut de gamme, portes en bois massif, fenêtres en aluminium, sanitaires de lux, jardin paysager. ꝺquipé d'eau, électricité et chauffage centrale.

Mise à prix : Neuf cent quatre-vingt mille dinars (980.000,000 D).

Date et lieux de vente : Mercredi 12/03/2025 à partir de neuf heures du matin devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Sfax 2, situé rue du 14 janvier, avenue Ahmed Aloulou, Sfax.

Remarque :

La visite de l'immeuble sur rendez-vous, tous les jours ouvrables.

L'enchérisseur qui veut participer aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix.

Les étrangers doivent, en outre obtenir l'autorisation du gouverneur.

2025X00245VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Etude Maître Nadya Chatty Benchikh

Avocat

Docteur en Droit

4 Rue Ibrahim Jaffel, Menzah4 Tunis

IU : 1831730

Email : dr.chattybenchikh.avocat@gmail.com

Tél : 71231890/23937023

1. Partie saisissante : La banque Tuniso koweitienne en la personne de son représentant légal, SA inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 012357/ S siège social sis au 10 bis Mohamed V, élisant domicile à l'Etude de son avocat poursuivant Maître Nadya Chatty Benchikh, sise au 4 Rue Ibrahim Jaffel, Menzah 4-1004 Tunis, MF 1831730/k.

2. Partie saisie : Hamza Ben Hedi Ben Mohamed Ayouni titulaire de la CIN 08687180, gérant d'une société, son adresse sise à rue Okba ben Nafaa el Jem, en sa qualité de caution hypothécaire solidaire.

3. Description de l'Immeuble objet d'adjudication : Toutes les parties indivises qui reviennent à la partie saisie, et qui consiste en un terrain agricole dont la superficie est de 188635 mètres carrés, objet du titre foncier n°19478 appelé Aichat El Barka, sises à région de chehda de l'ouest à 25 km de Souassi de Chorbane, gouvernorat Mahdiya. L'immeuble comprend une maison, un poulailler, un puit, une bonne partie consiste en un terrain nu, sinon un terrain d'oliviers.

Les parts objet de l'expertise consistent en une partie de l'immeuble comprenant des oliviers et des amandiers doux non délimités.

4. La mise à prix : cent quarante et un mille quatre cent soixante-seize dinars 250 millimes (141.476.250 dinars), Frais en sus.

5. Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le 17 Mars 2025 à partir de 9h du matin devant la chambre des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Mahdia, sise à l'Avenue Taib Mehiri 5100 Mahdiya.

6. visite et conditions de participation : La visite aura lieu à l'adresse de l'Immeuble aux heures de travail et sans conditions précises.

La consultation du cahier de charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de Mahdia ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Mahdia.

2025400448VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Etude Maître Nadya Chatty Benchikh

Avocat

4 Rue Ibrahim Jaffel, Menzah 4 Tunis

IU : 1831730/K

Email : dr.chattybenchikh.avocat@gmail.com

Tél : 71231890/23937023

1. Partie saisissante : La banque Tuniso koweitienne en la personne de son représentant légal, SA inscrite au registre national des entreprises sous

l'identifiant unique 012357/ S siège social sis au 10 bis Mohamed V, élisant domicile à l'Etude de son avocat poursuivant Maître Nadya Chatty Benchikh, sise au 4 Rue Ibrahim Jaffel, Menzah 4 - 1004 Tunis, MF 1831730/k.

2. Partie saisie : Hamza Ben Hedi Ben Mohamed Ayouni titulaire de la CIN 08687180, gérant d'une société, son adresse sis à rue Okba Ben Nafaa el Jem, en sa qualité de caution hypothécaire solidaire.

3. Description de l'immeuble objet d'adjudication : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier 19479 MAHDIYA, appelé aichat el barka, sise à région chahda du ouest, à 25 km de Souassi, Chobane, mahdiya c'est un terrain agricole réparti en 5 parts dont la superficie est de 125708 mètres carrés, les parts : 39 dont la superficie46831 mètre carré 51 dont la superficie 19961 mètres carrés; 57 dont la superficie 2413 mètres carrés, 66 dont la superficie 15297 mètres carrés, et 80 dont la superficie 41206 mètres carrés, les 5 parts sus indiqués est l'une prés l'autre, Séparés par d'autres titres fonciers appartenant à autrui et consiste en des terrains agricoles dont certains comprenant des oliviers en parfait âge et d'autres encore non exploité et non mis en état.

4. La mise à prix : Cent quatre vingt sept mille cent quatre vingt cinq dinars, 187.185,000 dinars, Frais en sus.

5. Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le 17 mars 2025 à partir de 9h du matin devant la chambre des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Mahdia, sis à l'Avenue Taib Mehiri 5100 MAHDIYA.

6. Visite et conditions de participation : La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures de travail et sans conditions précises. La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Mahdiya.

2025400449VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet de Maître Samir Ayari

Avocat à la cour de cassation

38 Avenue Bab Bnet - Tunis

Tél : 98622638

Identifiant fiscal : 0981852W

Poursuivant : Rached ben Hédi ben Mohamed ben Mostafa El Jaziri retraité Demeurant à l'avenue Ettahrir - Hammamet.

Avocat poursuivant : Maître Samir Ayari Avocat à la cour de cassation 38 Avenue Bab Bnet - Tunis.

Partie saisie : Ridha ben Hédi ben Mohamed ben Mostafa El Jaziri sans profession Demeurant à l'avenue ettahrir - Hammamet.

Immeuble à vendre : la moitié indivisible des deux locaux commerciaux :

Le premier local d'une superficie couverte de 161 m² loué à la société tunisienne de banque qui l'exploite en tant que agence bancaire.

Le deuxième local loué à Mme Samia Bouali qui l'exploite en tant que point de vente des produits de nettoyage d'une superficie couverte de 218m² comprenant : - une salle d'exposition et hall de 101m² - espace non couvert accessible via un magasin de produits de nettoyage et mène au sous-sol de 12m² - espace escalier mène au sous-sol de 15m² - dépôt situé au sous- sol de 85m² - unité sanitaire situé au sous-sol de 5m².

Les deux locaux commerciaux ci-dessus cité sont situés au rez-de-chaussée à l'avenue Ettahrir à Hammamet de l'Immeuble constitué d'un sous- sol et un rez-de-chaussée et 3 étages supérieurs ouverts sur l'avenue Ettahrir à Hammamet délégation d'Hammamet gouvernorat de Nabeul et constitué dans la face arrière comprend un rez-de-chaussée et un étage supérieur et appartient en co-propriété à Ridha Jaziri et Rached Jaziri à parts égales entre eux dans la propriété dénommée «Aridha» objet du titre foncier Numéro 534572 «Nabeul» d'une superficie de 294 m².

Mise à prix : deux cent quarante deux mille quatre cent cinquante dinars (242 450.000 D) majorée des honoraires de l'expertise, de l'avocat Poursuivant et des frais légaux.

Date heure et lieu de la licitation : la vente aura lieu le lundi vingt quatre Mars deux mille vingt cinq (24/3/2025) à la salle des criées du tribunal de première Instance de Grombalia à partir de neuf heures du matin (9H).

Visite de l'Immeuble mis en vente : la visite de la propriété mise en vente peut s'effectuer tous les jours ouvrables et au cours des heures de travail.

Observations :

Tout participant à la licitation doit consigner le tiers (1/3) au moins de la mise à prix sauf le poursuivant et se faire représenter par un avocat.

Pour prendre connaissance du cahier des charges s'adresser au greffe du tribunal de première Instance de Grombalia ou au cabinet de l'avocat Poursuivant pendant les jours et heures ouvrables.

2025400450VEPA1

Avis aux créanciers

Ouverture du délai de contestation au tableau des créanciers de l'Association

Citoyenne pour la Démocratie participative ADCP dossier de liquidation n°20320,

Tribunal de Première Instance d'Ariana

ID unique : 1309976S

Le liquidateur Safouen Gaddour informe que l'état des dettes de l'Association Citoyenne pour la Démocratie participative ADCP est publié au greffe du Tribunal de Première Instance de l'Ariana.

Ceux qui s'y opposent doivent prendre les mesures légales nécessaires, dossier de liquidation n°-20320, Tribunal de Première Instance d'Ariana.

Pour de plus amples informations, contactez le liquidateur au 20303839, fax 79411212, email gsafouen @outlook.com, adresse 02 Rue du Sahel, Ben Arous, Tunisie.

2025R00370VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

SOCIETE PROCLEAN SA

Société anonyme

Au capital social de 2817150 Dinars

Siège social : ZI Boutoffeha, 9000 Béja

Identifiant Unique : 1239837R

Les actionnaires de la société Proclean SA sont convoqués pour assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui aura lieu le mardi 11/3/2025 à (10h) à la Résidence LAKEO, rue du Lac Michigan Les Berges du Lac 1053 Tunis, et au cours de laquelle il sera délibéré sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du mode et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire,

2) Acceptation de la démission du commissaire aux comptes

3) Désignation d'un nouveau commissaire aux comptes

4) Pouvoirs pour accomplissement des formalités de publication légale.

2025R00373SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

SOCIETE PROCLEAN SA

Société anonyme

Au capital social de 2 817 150 Dinars

Siège social : ZI Boutoffeha 9000 Béja

Identifiant Unique : 1239837R

Les actionnaires de la société Proclean SA sont convoqués pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui aura lieu le mardi 11/3/2025 à (10h00) à la Résidence LAKEO, rue du Lac Michigan Les Berges du Lac 1053 Tunis, et au cours de laquelle il sera délibéré sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du mode et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire,

2) Ajout d'une activité secondaire à l'objet social de la société

3) Mise à jour corrélative des statuts

4) Pouvoirs pour accomplissement des formalités de publication légale.

2025R00374SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 19/3/2025

Messieurs et Mesdames les actionnaires de la société «Premium Holding», sont Invités à assister aux travaux de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 19 Mars 2025 à 10H au siège social de la société sis à la ZI Kalaa Kébira - 4060, Sousse, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de nouveaux administrateurs et revue de la composition du conseil d'administration

- Pouvoirs pour formalités.

Numéro d'enregistrement RNE : 2025125819.

Date de dépôt : 14/2/2025.

2025S00191SANB3

CONVOCATION

Société Coopérative de Base des Services Agricoles

"Ennajah" Jezza

Numéro fiscal : 727085K

En raison du quorum non atteint, la Société Coopérative de Base des Services Agricoles "Ennajah" Jezza annonce que l'assemblée générale ordinaire se tiendra le 06/03/2025 à 10h00 au siège social de la société à Jaza, Tajerouine, Kef. Le conseil d'administration a l'honneur de vous inviter à assister à cette assemblée générale ordinaire, qui portera sur les points suivants :

- Validation des rapports financiers des exercices 2021, 2022 et 2023.

- Validation des rapports littéraires des exercices 2021, 2022 et 2023.

- Election d'un nouveau Conseil d'Administration (les candidats souhaitant se présenter doivent soumettre leurs candidatures à la direction de la société au plus tard huit jours avant la date de l'assemblé).

- Mise à jour de la liste des adhérents.

- Admission de nouveaux adhérents.

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour-les exercices 2024, 2025 et 2026.

- Approbation des rapports financier et moral des années 2021, 2022 et 2023.

- Approbation de l'exonération de responsabilité des membres du conseil d'administration.

2025400466SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société MS SOLUTIONS

Au capital de 6 870 000 Dinars

Identifiant unique 1314322R

Siège Social : Rue Mahmoud Baroudi, Résidence Nour, Nouvelle Ariana 2080

Messieurs les Actionnaires de la Société MS SOLUTIONS sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 10 mars 2025 à 10H00 au rue Mahmoud Baroudi, Résidence Nour, Nouvelle Ariana 2080 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2024.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024.

3- Approbation, des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

5- Quitus aux Administrateurs et fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2024.

6- Renouvellement des mandats des administrateurs pour l'exercice 2024.

7- Nomination du Commissaire aux Comptes pour les années 2025 - 2026 - 2027 (comptes individuels et consolidés groupe).

8- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion consolidée Groupe de l'exercice 2024.

9- Lecture du rapport du commissaire aux comptes et approbation des états financiers consolidés Groupe arrêtés au 31 décembre 2024.

10- Questions Diverses.

11- Pouvoirs pour formalités.

2025400468SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

TEJ Immobilière

SARL au capital de 150.000 D

36, Rue de Niger 1002 Tunis

MF : 538976 K/P/M/000

R.C : B142811998

Messieurs les associés de la Société TEJ IMMOBILIERE, sont convoqués en Assemblée générale Extraordinaire au bureau du Liquidateur rue El Hajna - cité El Ghazala 2083 Raoued, le samedi 15 mars 2025 à 10 Heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Réduction du capital social de la société.
- Répartition des parts sociales.
- Impossibilité de distribuer les parts du capital social.
- Clôturer la fermeture de la société.

2025400464SRLB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Madame Jamila Ben Dreh annonce qu'elle a perdu son titre de propriété de la moitié indivise d'un terrain d'une superficie de 13824 m² situé à Zaara Aguereb Sfax qui est un acte de partage de donation notarié fait le 02 janvier 2011 par Ahmed Borni et son collègue et elle a l'intention d'extraire un titre prouvant sa propriété. Les oppositions sont recevables chez le notaire Manel Fétwi avenue Mahmoud Matri devant la municipalité d'Aguereb Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la publication au JORT.

2025X00236DIVD2

Avis

Ms. Mohamed Ahmed ben Kraiem annonce qu'il a perdu ses titres de propriété d'une parcelle de terre d'une superficie de 14800 m² et d'une parcelle de terre d'une superficie de 10000m² situées à Rochena Mahrouga Agareb et d'une parcelle de terre d'une pouvant contenir l'implantation de 18 pieds d'oliviers et une autre pouvant contenir l'implantation de 430 pieds d'oliviers situées à Cherif Mahrouga Agareb et d'une parcelle de terre d'une superficie de 43104m² situé à la route Mahrouga km 7 Agareb qui sont : un acte de vente fait le 26 janvier 2020 par le notaire Manel Fetoui et son collègue n°613. Un acte de vente fait le 22 mai 2016 par le notaire Jamel Mallouli et son collègue n°783. Un acte de vente fait le 29 mars 2015 par le notaire Jamel Mallouli et son collègue n°200. Un acte de vente fait le 29 mai 2015 par le notaire Jamel Mallouli et son collègue n°293 et il a l'intention d'extraire les titres prouvant sa propriété. Les oppositions sont recevables chez le notaire Manel Fétwi avenue Mahmoud Matri devant la municipalité Aguereb Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la publication au jort.

MF 1497005/T

2025X00237DIVD2

Avis

M. Chokri Bahri, M. Semi Bahri, Mme Delila Bahri et Mme Sonia Bahri annoncent qu'ils ont perdu leurs titre de propriété d'un terrain de superficie de 5450 m² situé à Aguereb Sfax qui est un acte de partage notarié fait le 4 février 1998 par Habib Mbarek et son collègue n°707 et ils ont l'intention d'extraire un titre prouvant leurs propriété. Les oppositions sont recevables chez le notaire Manel Fétwi avenue Mahmoud Matri devant la municipalité Aguereb Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la publication au jort.

2025X00238DIVD2

Avis

Mme Zafef Chokria annonce que le titre de propriété de sa mère Friha Chbil d'une parcelle de terre d'une superficie de 216 m2 bâti d'une maison située à la route Mahdia km 4 Sfax a disparu et elle veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Ben Amira Sleh situé au 63 rue des Notaires Sfax dans un délai de 30 jours à partir de l'apposition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2025X00244DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Annonce n°2025R00264SODB1 parue au journal officiel, Annonces légales, Réglementaires et Judiciaires au n°16 daté le 7/02/2025 à la page 289 au Français.

Lire :

- 50 parts égale à 400 dinars

Au lieu :

- 400 parts, égale 50 dinars.

Et on Supprime du texte

- Valeur nominale des quotas à émettre 50 dinars par actions.

2025R00383RECZ9

Rectification

Annonce n°2024TO1150DIVD2

Publiée le 29/11/2024 JORT n°139

Erreur : Titre de propriété : 12/845

Correction : Titre de propriété : 12/1148.

2025400320RECZ9

Rectification

Annonce n°2024TO1151DIVD2

Publiée le 29/11/2024 JORT n°139

Erreur : Titre de propriété : 12/846

Correction : Titre de propriété 12/1149.

2025400321RECZ9